

## SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni au siège de la société SIREA à Castres, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

10 octobre 2024

**Date d'affichage :**

10 octobre 2024

**Nombre de délégués**

**en exercice :** 60

**Délibération n° :** 16102024 /5.1

**Nombre de voix délibératives :**

40

**Membres titulaires présents : 36**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc ESPITALIER), Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY (pouvoir de Noël MEYSSONNIER), Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gérard FABRE), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires représentés : 1**

Christian HAMON (représenté par Thierry FOUCHÉ)

**Membres suppléants présents : 1**

Thierry FOUCHÉ (Christian HAMON)

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3**

Jean-Luc ESPITALIER (pouvoir à Alain ASTIÉ), Gérard FABRE (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Noël MEYSSONNIER (pouvoir à Jacques MAURY).

**Membres titulaires excusés : 20**

Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Michel BUFFEL, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Jean-Paul RAYSSAC, Jean-Claude VERNIER, Mickaël VIATGE.

**Objet : Modification convention SDET- Enedis : licence d'utilisation données pour PCRS**

Monsieur le Président explique que suite à l'identification d'une anomalie sur l'actuelle convention PRCR passée avec Enedis, une nouvelle version a fait l'objet d'un correctif concernant la TVA appliquée au montant que ENEDIS reverse au SDET.

Monsieur le Président rappelle que sur la version initiale était spécifié qu'ENEDIS verse au SDET une contrepartie financière dont le montant est soumis à une TVA de 20%. Or, en tant que Collectivité Territoriale, le SDET n'a pas à facturer de TVA.

Par conséquent, Monsieur le Président précise que ladite convention a fait l'objet d'une modification dans laquelle a été précisé que le taux de la TVA est égal à 0%, tout en conservant le montant perçu par le SDET initialement prévu. Pour rappel ce montant est de 334 065€

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver les modifications de l'article 3 de la convention PCRS avec ENEDIS (fin de page 4) afin d'y faire apparaître un taux de TVA égal à 0%.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Décide** de modifier l'article 3 de la convention de licence d'utilisation des données pour le Plan de Corps de Rue Simplifié avec ENEDIS) afin d'y faire apparaître un taux de TVA égal à 0%.
- **Autorise** le Président à signer la nouvelle version de la convention, figurant en pièce jointe de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 16 octobre 2024

**Le Président  
M. Alain ASTIE**



**Le secrétaire de séance  
M. Lionel GERVAUX**

